Les territoires enrôlés dans la concurrence libérale

Alain Morin



En décidant le 2 Septembre dernier de transformer le Comité interministériel d'aménagement et de développement en du territoire (CIADT) en Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT), il s'agit de chercher à entraîner encore plus les territoires, les régions et leur forces vives (salariés, patronat, élus, syndicalistes) dans le soutien à la rentabilité financière des groupes et à leur guerre économique mondialisée. Dans le décret instituant ce comité reluqué les objectifs sont clairement annoncés : *«ce comité se prononce sur les politiques nationales d'attractivité, de compétitivité et de cohésion des territoires»*. Pour cela il doit *«mettre en oeuvre des procédures européennes* (celles même que les français ont rejeté en repoussant le projet de constitution européen) *et des dispositifs contractuels associant l'État et les collectivités territoriales dans le champ de l'aménagement du territoire»*.

Ainsi, l'attractivité et la compétitivité se déclinent par la politique des pôles de compétitivité, dont le dernier CIACT du 24 octobre vient de valider 55projets les 66 sélectionnés (voir *Economie et Politique* Juillet-Août 2005). Nous reproduisons les interventions des élus communistes de deux régions (Bretagne et Champagne-Ardennes) sur les pôles les concernant.

La politique dite de «cohésion sociale» se décline, elle, avec les contrats de site qui ne sont que des politiques d'accompagnement de l'irresponsabilité sociale et territoriale des groupes. Il ne s'agit en aucun cas de corriger cette irresponsabilité des entreprises, des fonds d'investissement et des banques qui ont vampirisé ces territoires, mais de tenter d'y étouffer les crises et risques d'explosion sociale.

Ces contrats s'appuient sur des chantages odieux exercés sur les collectivités locales et sur les salariés.

- Un chantage au financement où l'État définit les orientations, garde la haute main sur le contenu de chaque opération et demande aux collectivités de s'aligner et de financer.

- Un chantage envers les salariés que l'on presse d'accepter en quelques jours des décisions qu'ils ne peuvent maîtriser alors que leur avenir est en jeu.

- Une totale déresponsabilisation des entreprises qui ne sont tenues qu'aux seules obligations légales et plus encore des banques qui vont, comme à Thiers, jusqu'à refuser de financer les projets de la quasi totalité des entreprises concernées par le contrat de site.

En juillet et en août dernier trois nouveaux contrats de site ont été proposés (Laval, Saint-Omer, et Romans) par le CIACT. Avec celui de Romilly pour faire face au désastre des choix de Jacquemard, nous présentons quelques éléments d'analyse du contrat de site de Laval(Flextronics). ■